stantifs, mais d'une manière moins précise que les autres adjectifs.

| | |
|---|---|
| Ces adjectifs sont : | un *(masc.)*, une *(fém.)*; *au plur.* des *(pour les 2 genres)*; |
| — | aucun, nul; |
| — | même, autre; |
| — | certain, tel; |
| — | plusieurs, chaque; |
| — | quelque, quelconque; |
| — | tout. |

Remarque. Il ne faut pas confondre l'adjectif indéfini *un* avec le nom de nombre *un*, ni son pluriel *des* avec l'article contracté *des* (pour *de les*. *Voyez* § 44, Rem. II).

[Origines latines et Histoire. — I. L'adjectif indéfini *un*, *une*, vient du latin *unum*, *unam*, qui, dans la basse latinité, était devenu synonyme de *quemdam*, *quamdam*.

II. On verra, dans la *Syntaxe*, l'étymologie et le sens primitif de l'adjectif *aucun*.

III. *Même*, qui a passé successivement par les formes *medisme*, *medesme*, *meesme*, *mesme*, et qui n'est arrivé à sa forme actuelle qu'après une série de contractions amenées par la chute de la consonne médiane, vient du bas latin *metipsimum*, forme contractée elle-même de + *metipsissimum*.

IV. *Autre* se disait, en vieux français, *altre* (du latin *alter*, qu'on retrouve dans le verbe *altérer*). — Il a formé le mot *autrui altrui*), qui était un cas régime et signifiait *de cet autre*; on disait autrefois l'*altrui cheval* (le *cheval d'un autre*). C'est aujourd'hui un pronom qui ne s'emploie que comme complément : le *bien d'autrui* (c.-à-d. *d'un autre*. — Voy. § 266).

V. *Certain* vient du latin *certum*; *tel* de *talem*; *maint* a une origine celtique ou germanique. *Plusieurs* vient de *plures*, qui a perdu son sens de comparatif. *Quelque* est formé de *quel* (*qualem*) et de *que* (*quem* ou *quod*); *quelconque* de *qualemcumque* ou *qualecumque*.

VI. L'adjectif *chaque* (anciennement *chasque*, plus anciennement *chesque*), vient de *quisque*, qui est devenu *quesque*, *chesque*. Par l'addition de l'adjectif *un*, il a formé le pronom *chacun* (anciennement *chasqu'un*, *quisque unus*), qui était autrefois adjectif.]



# CHAPITRE IV.

## LE PRONOM.

§ **68.** Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

[Étymologie. — Le sens du mot *pronom* est donné par son étymologie (*pronomen*, composé de *pro*, *pour*, et de *nomen*, *nom*).]

Il y a cinq espèces de pronoms :

1° les pronoms personnels;
2° — possessifs;
3° — démonstratifs;
4° — interrogatifs et conjonctifs;
5° — indéfinis.

Remarque I. Il y a une étroite parenté, et, par suite, une grande similitude de formes entre la plupart des adjectifs déterminatifs et des pronoms. On a même souvent confondu les quatre dernières espèces (*possessifs, démonstratifs, interrogatifs, conjonctifs*), qui sont en réalité des *adjectifs-pronoms*, c'est-à-dire, pour la plupart, des *adjectifs* devenus *pronoms*.

Remarque II. Il y a entre les adjectifs et les pronoms cette différence essentielle que l'adjectif est toujours accompagné d'un substantif et que le pronom en tient lieu et n'y peut jamais être joint.

Ainsi, l'on distinguera l'adjectif *mon*, et le pronom *le mien*. *Ex.* :

C'est *mon* livre (*adjectif*).

A qui ce livre? — C'est *le mien* (*pronom*).

### 1° PRONOMS PERSONNELS.

§ **69.** Les pronoms personnels marquent ou la personne qui parle (*première personne*), ou celle à qui l'on

parle (*deuxième personne*), ou bien la personne ou la chose dont on parle (*troisième personne*). Ce sont les suivants :

| | | Singulier. | Pluriel. |
|---|---|---|---|
| 1re personne : | *masc. et fém.* | je, moi, me, | nous. |
| 2e personne : | *masc. et fém.* | tu, toi, te, | vous. |
| 3e personne.. | *masculin* | il, le, | ils. eux. |
| | *féminin* | elle, la, | elles. |
| | *neutre* | il, le, | (*sans pluriel*). |
| | *masc. et fém.* | lui, soi, | les. leur. |
| | *masc. fém. et neutre* | se en y. | |

Remarque I. Les pronoms *je, me, te, se, le, la,* élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe commençant par une voyelle, ou des pronoms ou adverbes *en* et *y*. *Ex.* : j'*aime*, *il* m'*aime*, *je* t'*aime*, *il* l'*aime*, *il* s'*aime*; *il* s'*en va*, j'*y vais*.

Remarque II. Les pronoms *le, la, les* se distinguent de l'article en ce que, au lieu de précéder un nom, ils accompagnent un verbe et représentent un nom déjà énoncé. *Ex.* : Voici *le* (*article*) père de votre ami. Je *le* (*pronom*) vois.

Remarque III. Il n'a pas encore été question du *neutre* (c'est-à-dire du genre qui n'est ni masculin ni féminin), parce que ce genre n'existe pas en français pour les substantifs. On le retrouvera plus d'une fois dans la suite de cette grammaire, surtout dans la Syntaxe.



[Origines latines. — Le pronom neutre *il* vient du latin *illud*, comme *il* masculin vient de *illum*, *elle* de *illam*, etc.]

Remarque IV. *Leur* signifie *à eux, à elles;* il se distingue de l'adjectif possessif *leur* en ce qu'il n'accompagne pas un substantif et ne prend jamais le signe du pluriel. *Ex.* : Voici des malheureux, il faut **leur** porter secours.

Remarque V. *En* signifie *de lui, d'elle; d'eux, d'elles; de cela* et quelquefois *de moi, de toi*, etc. *Y* signifie *à lui, à elle; à eux, à elles; à cela*, etc. *Ex.* : J'aime cet enfant et j'**en** suis aimé. Il n'aime pas le jeu au point d'**y** donner tout son temps.

Remarque VI. On emploie *vous* pour *tu* au singulier en signe de respect.

Remarque VII. *Se, soi* sont des pronoms réfléchis.

2° PRONOMS POSSESSIFS.

§ **70.** Les pronoms possessifs sont :

1° quand il s'agit d'une seule personne :

| | Singulier | | Pluriel | |
|---|---|---|---|---|
| | *masculin,* | *féminin.* | *masculin,* | *féminin.* |
| 1re *pers.* | le mien, | la mienne, | les miens, | les miennes. |
| 2e — | le tien, | la tienne, | les tiens, | les tiennes. |
| 3e — | le sien, | la sienne, | les siens, | les siennes. |

2° quand il s'agit de plusieurs personnes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re *pers.* | le nôtre, | la nôtre, | les nôtres. |
| 2e — | le vôtre, | la vôtre, | les vôtres. |
| 3e — | le leur, | la leur, | les leurs. |

Remarque. On emploie le pronom *le vôtre*, au lieu de *le tien*, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect. (*Voy.* § 64, Rem. II ; § 69, Rem. VI.)

3° PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ **71.** Il n'y a, en réalité, qu'un *pronom démonstratif*, qui est :

| Au singulier | | | Au pluriel | |
|---|---|---|---|---|
| Celui, | celle, | ce, | ceux, | celles. |

Mais, par l'addition des particules *ci* et *là*, on forme de nouveaux pronoms démonstratifs.

| Singulier | | | Pluriel | |
|---|---|---|---|---|
| Celui-ci, | celle-ci, | ceci, | ceux-ci, | celles-ci, |
| Celui-là, | celle-là, | cela, | ceux-là, | celles-là. |

Les pronoms auxquels on adjoint *ci* indiquent des personnes ou des choses rapprochées ; ceux auxquels on adjoint *là*, indiquent des personnes ou des choses éloignées.

Remarque. Ces deux particules s'unissent par un trait d'union aux pronoms masculins et féminins *celui, celle*, etc. (*celui-ci, celle-là*), et forment deux mots simples avec le pronom neutre *ce* (*ceci, cela*). Il en résulte que, dans ce dernier mot, la particule *la* perd son accent.

### 4° PRONOMS CONJONCTIFS OU RELATIFS, ET PRONOMS INTERROGATIFS.

§ **72.** Les *pronoms conjonctifs* servent à joindre un membre de phrase à un autre. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, parce qu'ils ont rapport à un nom ou pronom placé devant et appelé *antécédent*. *Ex.* : *L'homme* ou *celui* qui...

[Étymologie. — Le sens de ces deux mots est donné par leur étymologie : *Conjonctif* vient de *conjunctivum*, dérivé de *conjungere, jungere cum*, joindre avec ; *relatif*, de *relativum*, dérivé de *relatum*, supin de *referre*, rapporter ; *antécédent* de *antecedentem*, qui va devant.]

Les pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* sont :

1° Pour les trois genres et les deux nombres :

qui, que, où.
dont, quoi,

[Origines latines et Histoire. — *Qui* vient du latin *qui*; *lequel*, de *illum qualem*; *que*, de *quem*; *quoi*, de *quid*; *où*, de *ubi* (*out*, dans l'ancien français. Ex. : « Le chemin par *out* je venais »). *Dont* vient de *de unde*.]



2° Avec diverses modifications, selon les genres et les nombres :

| Singulier | | Pluriel | |
|---|---|---|---|
| *masc.* | *fém.* | *masc.* | *fém.* |
| Lequel, | laquelle, | lesquels, | lesquelles, |
| Duquel, | de laquelle, | desquels, | desquelles, |
| Auquel, | à laquelle, | auxquels, | auxquelles. |

Remarque I. *Dont* s'emploie pour *de qui, duquel, de laquelle; desquels, desquelles; de quoi. Ex.* :

Voici l'homme **dont** je vous ai parlé.
Voici la femme **dont** je vous ai parlé.
Rappelez-vous ce **dont** je vous ai parlé.

Remarque II. *Où* est un adverbe qui s'emploie comme pronom dans le sens de *dans lequel, vers lequel*, ou *dans laquelle, vers laquelle*, etc. *Ex.* :

La maison d'**où** je sors ; le lieu **où** je suis ; le but **où** je tends.

§ **73.** La plupart des pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* s'emploient aussi comme pronoms *interrogatifs*. *Ex.* :

**Qui** vient ?
**Que** dites-vous ?
**A quoi** pensez-vous ?

Voici deux pommes : **laquelle** choisissez-vous ?

*Dont* ne s'emploie jamais interrogativement. Son synonyme, *de qui*, s'emploie moins souvent que *dont* comme conjonctif, mais le remplace comme interrogatif, et ne se dit que des personnes.

### 5° PRONOMS INDÉFINIS.

§ **74.** Les pronoms indéfinis sont :

Autrui;
Chacun ;
On ;
Personne ;
Quelqu'un ;
Quiconque ;
Rien ;
L'un, l'autre ; *et au pluriel* : les uns, les autres.

REMARQUE I. *Personne,* employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel. (*Ex. :* ce sont *des personnes* parfaites.) Comme pronom indéfini, il est toujours du masculin singulier. (*Ex. : personne* n'est parfait.)

REMARQUE II. *Un* ne s'emploie qu'au singulier comme adjectif numéral (Voyez § 67, REM.); comme pronom, il a un pluriel. On dit : les *uns,* les autres ; *quelques-uns.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — 1. *Personne* vient de *persona,* rôle, personnage.

2. *On* vient de *homo.* Il s'est écrit successivement l'*homs,* l'*hom,* l'*om,* l'*on,* comme encore aujourd'hui après une voyelle, pour éviter un *hiatus* (§ 261, REM. I). Ce mot était donc à l'origine un substantif.

3. Il en est de même de *rien,* qui vient de *rem,* et qui s'emploie encore substantivement dans la locution *un rien.* Mais avec le temps le rôle de ce mot a changé dans la langue, comme celui de *on* et de *personne* ; il est devenu pronom indéfini.

4. On a vu, *aux adjectifs indéfinis* (§ 67), l'étymologie de *chaque, quelque, autre,* d'où viennent *chacun, quelqu'un, autrui.*]

---

# CHAPITRE V.

## LE VERBE.

### 1re *Section.* — DU VERBE ET DE SES DIFFÉRENTES ESPÈCES.

§ **75.** Le verbe exprime l'état ou l'action :

1° l'état dans lequel se trouve la personne ou la chose que désigne le *sujet* (nom ou pronom).

*Ex :* Il *est* malade.

2° L'action. *Ex. :* Je *pars.*

* [ÉTYMOLOGIE. — *Verbe* vient du latin *verbum, mot, parole* : c'est, en quelque sorte, le mot par excellence.]

§ **76.** On appelle *verbes actifs* ou *transitifs* ceux qui



expriment une action s'exerçant directement sur une autre personne ou une autre chose que le sujet; et le mot qui désigne cette personne ou cette chose s'appelle *complément direct. Ex.* : **Pierre aime Paul.** — (*Pierre,* sujet; *aime,* verbe; *Paul,* complément direct.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Actif* vient du latin *activum,* qui agit; *transitif* de *transitivum,* qui passe d'un endroit à un autre, c'est-à-dire dont l'action passe du sujet sur le complément.]

Quand l'action retombe sur le sujet lui-même, le verbe s'appelle *verbe réfléchi. Ex.* : **il se loue.** — (*Il,* sujet; *se,* complément; *loue,* verbe.)

Quand le sujet, au lieu d'exercer l'action, la supporte, le verbe est dit *verbe passif. Ex.* : **Paul est loué par Pierre.** — (*Paul,* sujet; *est loué,* verbe; *par Pierre,* complément.)

La plupart des verbes actifs peuvent devenir *réfléchis* et *passifs.*

§ **77.** On appelle *verbes neutres* ou *intransitifs* ceux qui expriment un état, ou bien une action qui ne s'exerce pas directement sur un objet. *Ex.* : **le cheval part.** — (*Le cheval,* sujet; *part,* verbe neutre.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Neutre* vient de *neutrum* (*ni l'un, ni l'autre,* c'est-à-dire qui n'est ni actif, ni passif).]

Les verbes neutres ne peuvent avoir de complément direct : mais ils ont souvent un complément indirect, qui est généralement uni au verbe par une préposition. *Ex. :*

**Cet enfant obéit à ses parents.**

Les verbes neutres n'ont pas de *passif.* Quelques-uns peuvent devenir *réfléchis. Ex.: : Se nuire, se plaire.*

§ **78.** Aux verbes neutres se rattachent les *verbes impersonnels,* c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pour sujet le nom d'un être déterminé, et qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier avec le pronom neutre et indéterminé *il. Ex.* : **il pleut, il tonne, il faut, il importe,** etc.